



Villard & Kérisit

COMMISSAIRES DE JUSTICE

# PROCES VERBAL DE CONSTAT



COMMISSAIRES  
DE JUSTICE

**SELARL**  
**Bruno VILLARD**  
**Anne KERISIT**

Commissaires de Justice  
10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : 02 98 52 22 90  
Fax : 02 98 52 24 95

villard-kerisit@huissier-  
justice.fr

**Bureaux annexes :**  
- 4bis rue Léon Blum  
- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN  
Tél : 02 98 92 02 64



# PROCES VERBAL DE CONSTAT

## LE VINGT SEPT AOUT, LE ONZE OCTOBRE ET LE VINGT SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS

### A LA DEMANDE DE :

#### **La COMMUNE DE PLOUHINEC**

2 rue du Général de Gaulle  
29780 PLOUHINEC

Représentée par son Maire, Monsieur Yvan MOULLEC et par Monsieur  
Philippe VAIREAUX Chargé du Plan Local d'Urbanisme

Lequel m'expose que :

Dans le cadre de la révision du PLU, la Commune va lancer une concertation sur le bocage entre le 27 septembre et le 27 octobre prochain, sur la base d'un arrêté du Maire en date du 19 septembre 2023. Un affichage en Mairie, au Service Urbanisme et sur le site internet de la Commune sera fait ainsi que la mise à disposition du public d'un registre, d'une note explicative et de pièces graphiques. Un avis par voie de presse sera également réalisé.

Dans le but de préserver leurs droits et actions futures, il requiert donc mon Ministère aux fins de dresser toutes constatations utiles quant aux informations y relatives mises à la disposition du public en début et fin du délai d'un mois ainsi que lors d'un passage inopiné à une date choisie par mes soins.

### **DEFERANT A CETTE REQUISITION,**

Je, soussignée, **Maître Anne KERISIT**,  
Commissaire de Justice près les Tribunaux de QUIMPER,  
Membre de la SELARL Bruno VILLARD et Anne KERISIT, Commissaires de  
Justice domiciliés 10 route de l'innovation à QUIMPER

**EXPEDITION**

**SELARL**  
**Bruno VILLARD**  
**Anne KERISIT**

**Commissaires de Justice**

10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : 02 98 52 22 90  
Fax : 02 98 52 24 95

villard-kerisit@huissier-  
justice.fr

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum

- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64



Certifie m'être rendue ce jour 2 rue du Général de Gaulle à PLOUHINEC, à l'effet de procéder à la mission qui m'a été confiée.

**Le 27 SEPTEMBRE 2023**

**SUR PLACE, MES CONSTATATIONS SONT LES SUIVANTES :**

Munie de l'affiche « AVIS AU PUBLIC – Inventaire Bocager » et de l'arrêté du Maire en date 19 septembre 2023 qui me sont remis et ci-après reproduits :



## **AVIS AU PUBLIC**

**DOSSIER DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PLOUHINEC**

### **Inventaire Bocager**

**CONSULTATION DU PUBLIC**

Par arrêté du Maire en date du 13 Avril 2017, la Commune de Plouhinec a engagé, une révision du Plan Local d'Urbanisme

Dans ce cadre la Commune est amenée à dresser un inventaire du bocager et à ce titre à consulter le public

Par arrêté en date du 19 septembre 2023 le Maire précise les modalités de cette consultation du public.

Conformément à l'arrêté du Maire le dossier de consultation du public accompagné d'un registre d'observations sont mis à la disposition du public en mairie sur la période suivante :

**du mercredi 27 septembre 2023 au vendredi 27 octobre 2023**

**inclus**

aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le dossier est également consultable sur les sites Internet de la commune :

[www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh) → Onglet « Urbanisme » → « Révision du PLU » Procédure en cours »  
→ Inventaire Bocager.

Toute observation éventuelle pourra être consignée sur le registre d'observations mis à disposition en Mairie, ou adressée par écrit à M. le Maire : [2 Rue du Général De Gaulle 29280 Plouhinec](mailto:mairie@plouhinec.bzh) ou formulée par mail à l'adresse suivante : [mairie@plouhinec.bzh](mailto:mairie@plouhinec.bzh)

A l'issue de cette période de consultation du public, et en fonction des observations recueillies, des vérifications sur le terrain seront effectuées et la cartographie de l'inventaire bocager mise à jour.



**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum
- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64



Mairie de PLOUHINEC  
Rue du Général de Gaulle  
29780 PLOUHINEC  
Tél. : 02 96 70 67 33

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Inventaire Bocager**

**MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Arrêté n°: Urbanisme - 2023 - 101

**Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 103.2 et suivants  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 octobre 2011 modifié le 15 décembre 2016, le 19 décembre 2017, le 05 décembre 2019 et le 30 septembre 2021,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanismes et définissant les modalités de concertation du public pendant toute la durée de son élaboration,

**Considérant :**

- que dans le cadre du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune il convient de consulter le public sur le projet d'inventaire bocager sur l'ensemble de son territoire. Cet inventaire s'inscrit dans une logique globale d'identification de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire. Le PLU est également un levier d'action important pour la protection de ce maillage bocager,
- que l'objectif de cette consultation du public est de faire appel aux connaissances de la population locale pour apporter les corrections éventuelles aux linéaires bocagers identifiés et également de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en mobilisant le plus de connaissances possibles,
- que les modalités de la concertation du public à réaliser dans le cadre de la révision du PLU déjà établies par la Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2017, sus visée, doit être complétée par arrêté du Maire,
- que les dates d'ouverture et de clôture de la consultation du Public sur le projet d'inventaire bocager doivent être portées à la connaissance du public,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Durée de la Consultation

La consultation du Public sera ouverte du **27 septembre 2023 au 27 octobre 2023 inclus** soit pour une durée d'**1 mois**.

**Article 2**

Modalités de consultation du public sur le projet d'inventaire bocager

Objectifs poursuivis

La consultation du public a pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute personne concernée par ces procédures :

- de faire appel aux connaissances de la population locale pour apporter les corrections éventuelles aux linéaires bocagers identifiés et également de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en mobilisant le plus de connaissances possibles,
- de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en mobilisant le plus de connaissances possibles.

Modalités d'organisation

Publicité

La consultation du Public se déroulera pendant 1 mois. Les dates d'ouverture et de clôture de la consultation sont précisées par le présent arrêté du Maire et feront l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Publication d'avis par voie de presse et sur le site internet de la Commune annonçant l'ouverture et la clôture de la



Arrêté qui sera reproduit intégralement en pièce jointe du présent Procès-verbal de Constat.

**SELARL**  
**Bruno VILLARD**  
**Anne KERISIT**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : 02 98 52 22 90  
Fax : 02 98 52 24 95

villard-kerisit@huissier-  
justice.fr

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum  
- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64



**1/ Dans les locaux du Service de l'Urbanisme sis 1 bis rue du Général de Gaulle à Plouhinec :**

Je note qu'une affiche identique à celle qui m'a été remise, est apposée sur la porte d'entrée vitrée côté extérieur :



Je note également la présence de l'arrêté du Maire n° : Urbanisme – 2023 -101 en date du 19 septembre 2023, sur le panneau d'affichage légal à l'intérieur dans le hall d'entrée :



**SELARL**  
**Bruno VILLARD**  
**Anne KERISIT**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : 02 98 52 22 90

Fax : 02 98 52 24 95

villard-kerisit@huissier-  
justice.fr

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum

- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64

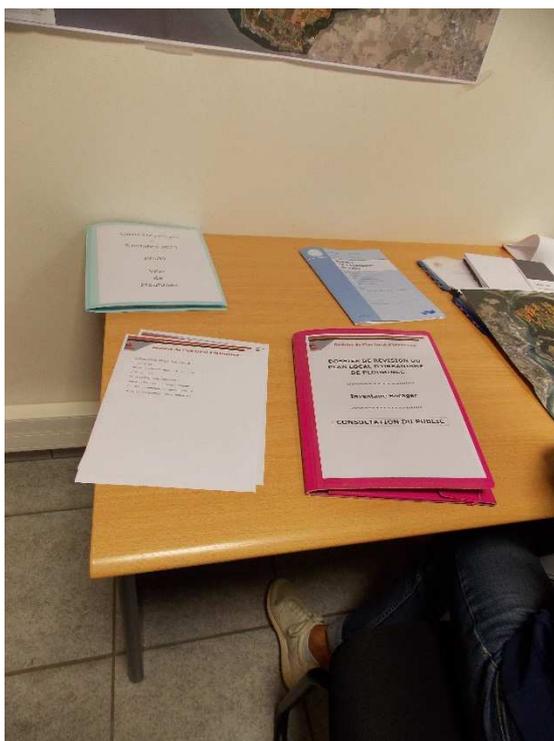


## 2/ Dans le premier hall d'entrée vitré en forme de coursive de la mairie :

Je note la présence d'une affiche identique à celle qui m'a été remise et de l'arrêté du Maire n° : Urbanisme – 2023 -101 en date du 19 septembre 2023, sur la vitre à l'entrée de la Mairie et qu'ils sont visibles de l'extérieur :



Dans le bureau de l'état-civil au rez-de-chaussée, je note la présence du dossier de révision du plan local d'urbanisme de Plouhinec- Inventaire Bocager avec le registre, la note explicative et les pièces graphiques, sur une table dans un espace dédié et mis à disposition du public :



**SELARL**  
**Bruno VILLARD**  
**Anne KERISIT**

Commissaires de Justice  
10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : 02 98 52 22 90  
Fax : 02 98 52 24 95

villard-kerisit@huissier-  
justice.fr

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum
- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64



**3/ De l'ordinateur de mon bureau**, je me suis connectée au site internet de la Commune : [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh) :



J'ai cliqué sur l'onglet URBANISME puis sur PLU puis sur Révision du PLU > Procédure en cours et je note la présence de la mention de la Concertation du public – Inventaire Bocager :



[Accueil](#) » [Urbanisme](#) » [PLU](#) » Révision du PLU > Procédure en cours

## Révision du PLU > Procédure en cours

Révision du PLU prescrite le 13/04/2017.

[Délibération du Conseil municipal du 13 avril 2017](#)

### Concertation du public en application de l'article L103.2 du Code de l'Urbanisme

Concertation du public - Inventaire BOCAGER

[Avis au public](#)

[Attestations de publication](#)

[Arrêté du maire \(arrêté n°:Urbanisme-2023-101\)](#)

[Notice explicative - Inventaire BOCAGE](#)

[Plan n°1 : Pré-inventaire bocage commune](#)

[Plan n°2 : Pré-inventaire bocage Secteur Nord](#)

[Plan n°3 : Pré-inventaire bocage Secteur Sud](#)

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum
- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64



En cliquant sur la mention « Avis au public », je note la présence de l'affiche identique à celle qui m'a été remise :

**Révision du Plan Local d'Urbanisme**

**AVIS AU PUBLIC**

**DOSSIER DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PLOUHINEC**

**Inventaire Bocager**

**CONSULTATION DU PUBLIC**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Avril 2017, la Commune de Plouhinec a engagé, une révision du Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre la Commune est amenée à dresser un inventaire du bocager et à ce titre à consulter le public.

Par arrêté en date du 19 septembre 2023 le Maire précise les modalités de cette consultation du public.

Conformément à l'arrêté du Maire le dossier de consultation du public accompagné d'un registre d'observations sont mis à la disposition du public en mairie sur la période suivante :

**du mercredi 27 septembre 2023 au vendredi 27 octobre 2023**

**inclus**

aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier est également consultable sur les sites Internet de la commune : [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh) -> Onglet « Urbanisme » -> « Révision du PLU » -> Procédure en cours -> « Inventaire Bocager ».

Toute observation éventuelle pourra être consignée sur le registre d'observations mis à disposition en Mairie, ou adressée par écrit à M. le Maire : 2 Rue du Général De Gaulle 29750 Plouhinec ou formulée par mail à l'adresse suivante : [mairie@plouhinec.bzh](mailto:mairie@plouhinec.bzh)

A l'issue de cette période de consultation du public, et en fonction des observations recueillies, des vérifications sur le terrain seront effectuées et la cartographie de l'inventaire bocager mise à jour.

Et en cliquant sur la mention « Arrêté du Maire (arrêté n°: Urbanisme 2023-101) », je note la présence de l'arrêté du 19 septembre 2023 dans son intégralité, qui m'a été remis :

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Inventaire Bocager**  
**MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC**  
Arrêté n°. Urbanisme - 2023 - 101

**Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 103-2 et suivants  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 octobre 2011 modifié le 15 décembre 2016, le 10 décembre 2017, le 05 décembre 2019 et le 30 septembre 2021,  
Vu la Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de consultation du public pendant toute la durée de son élaboration,

**Considérant :**

- que dans le cadre du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune il convient de consulter le public sur le projet d'inventaire bocager sur l'ensemble de son territoire. Cet inventaire s'inscrit dans une logique globale d'amélioration du Traitement des Eaux (TDE) sur le territoire. Le PLU est également en phase d'adoption relative à la protection de ce patrimoine bocager.
- que l'objectif de cette consultation du public est de faire appel aux connaissances de la population locale pour apporter les corrections éventuelles aux données bocagères identifiées et également de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en réalisant le plus de connaissances possibles.
- que les modalités de la consultation du public à réaliser dans le cadre de la révision du PLU déjà adoptées par le Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2017, sus visés, ont été complétées par arrêté du Maire.
- que les dates d'ouverture et de clôture de la consultation du Public, sur le projet d'inventaire bocager doivent être portées à la connaissance du public.

**ARRÊTÉ**

**Article 1**  
**Durée de la Consultation**  
La consultation du Public sera ouverte du 27 septembre 2023 au 27 octobre 2023 inclus soit pour une durée d'1 mois.

**Article 2**  
**Modalités de consultation du public sur le projet d'inventaire bocager**  
**Objets consultés**  
La consultation du public a pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute personne concernée par ces procédures :

- de faire appel aux connaissances de la population locale pour apporter les corrections éventuelles aux données bocagères identifiées et également de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en réalisant le plus de connaissances possibles.
- de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en réalisant le plus de connaissances possibles.

**Modalités d'organisation**  
**Plaque**  
La consultation du Public se déroulera pendant 1 mois. Les dates d'ouverture et de clôture de la consultation sont précisée par le présent arrêté du Maire et feront l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Publication d'avis par voie de presse et sur le site internet de la Commune annonçant l'ouverture et la clôture de la consultation.
- Par voie d'affichage pendant toute la durée de la consultation du Public. L'affichage n'a été en mairie et sur le site internet de la commune. Cet avis reprendra les dates d'ouverture et de clôture de la consultation, ainsi que l'objet de la mise à disposition et les modalités de participation du public destinées ci-après.

**Consultation du dossier**  
Durant toute la durée de la mise à disposition du public, un dossier de présentation et d'information sera mis à disposition du public :

- En version observable sur le site internet de la Commune
- En version papier aux jours et heures habituels d'ouverture, à la mairie de Plouhinec. Ce dossier sera mis à jour en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet.

Une copie du dossier de consultation pourra être transmise à toute personne qui en fera la demande. Cette demande doit être formulée par courrier postal adressé à M. le Maire ou par message électronique à l'adresse [mairie@plouhinec.bzh](mailto:mairie@plouhinec.bzh). La copie du dossier papier sera établie au frais du demandeur.

**Recueil des observations du public**  
Toute personne intéressée pourra exprimer, communiquer ses observations ou propositions sur le projet d'inventaire bocager :

- Sur le registre ouvert et tenu à la disposition du public, à la mairie de Plouhinec.
- Par voie postale - toute correspondance devra être adressée à Monsieur le Maire
- Par message électronique à l'adresse suivante : [mairie@plouhinec.bzh](mailto:mairie@plouhinec.bzh)
- Au fur et à mesure de leur réception, les observations et propositions recueillies par voie postale ou par courrier électronique seront inscrites dans le registre papier mis à disposition au siège de la mairie.

**Plan de la consultation du Public**  
A l'issue de la mise à disposition du dossier au Public,  
Suite aux observations recueillies lors de cette consultation publique, des vérifications sur le terrain seront effectuées et la cartographie sera mise à jour.

**Article 3**  
Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera traitée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**Article 4**  
M. le Maire est chargé de contrôler de l'exécution du présent arrêté.  
Adoption du présent arrêté sous réserve de l'avis de Monsieur le Maire et Monsieur le Maire.

Fait à Plouhinec, le 19/09/2023  
Le Maire,  
Yvan MOULLEC

**SELARL**  
**Bruno VILLARD**  
**Anne KERISIT**

**Commissaires de Justice**

10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : 02 98 52 22 90

Fax : 02 98 52 24 95

villard-kerisit@huissier-  
justice.fr

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum

- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64



**Le 11 OCTOBRE 2023**

**SUR PLACE, MES CONSTATATIONS SONT LES SUIVANTES :**

**1/ Dans les locaux du Service de l'Urbanisme sis 1 bis rue du Général de Gaulle à Plouhinec :**

Je note qu'une affiche identique à celle qui m'a été remise, est apposée sur la porte d'entrée vitrée côté extérieur :



Je note également la présence de l'arrêté du Maire n° : Urbanisme – 2023 -101 en date du 19 septembre 2023, sur le panneau d'affichage légal à l'intérieur dans le hall d'entrée.

**2/ Dans le premier hall d'entrée vitré en forme de coursive de la mairie :**

Je note la présence d'une affiche identique à celle qui m'a été remise et de l'arrêté du Maire n° : Urbanisme – 2023 -101 en date du 19 septembre 2023, sur la vitre à l'entrée de la Mairie et qu'ils sont visibles de l'extérieur :



**SELARL**  
**Bruno VILLARD**  
**Anne KERISIT**

**Commissaires de Justice**

10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : 02 98 52 22 90

Fax : 02 98 52 24 95

villard-kerisit@huissier-  
justice.fr

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum

- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64



Dans le bureau de l'état-civil au rez-de-chaussée, je note la présence du dossier de révision du plan local d'urbanisme de Plouhinec- Inventaire Bocager avec le registre, la note explicative et les pièces graphiques, sur une table dans un espace dédié et mis à disposition du public.

**3/ De l'ordinateur de mon bureau**, je me suis connectée au site internet de la Commune : [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh).

J'ai cliqué sur l'onglet URBANISME puis sur PLU puis sur Révision du PLU > Procédure en cours et je note la présence de la mention de la Concertation du public – Inventaire Bocager.

Puis en cliquant sur la mention « Avis au public », je note la présence de l'affiche identique à celle qui m'a été remise.

Enfin en cliquant sur la mention « Arrêté du Maire (arrêté n°: Urbanisme 2023-101 », je note la présence de l'arrêté du 19 septembre 2023 dans son intégralité, qui m'a été remis.

**Le 27 OCTOBRE 2023**

**SUR PLACE, MES CONSTATATIONS SONT LES SUIVANTES :**

**1/ Dans les locaux du Service de l'Urbanisme sis 1 bis rue du Général de Gaulle à Plouhinec :**

Je note qu'une affiche identique à celle qui m'a été remise, est apposée sur la porte d'entrée vitrée côté extérieur :



**SELARL**  
**Bruno VILLARD**  
**Anne KERISIT**

**Commissaires de Justice**

10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : 02 98 52 22 90

Fax : 02 98 52 24 95

villard-kerisit@huissier-  
justice.fr

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum

- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64



Le service étant fermé au moment de mon passage, je n'ai pu vérifier la présence de l'arrêté du Maire n° : Urbanisme – 2023 -101 en date du 19 septembre 2023, sur le panneau d'affichage légal à l'intérieur dans le hall d'entrée.

## **2/ Dans le premier hall d'entrée vitré en forme de coursive de la mairie :**

Je note la présence d'une affiche identique à celle qui m'a été remise et de l'arrêté du Maire n° : Urbanisme – 2023 -101 en date du 19 septembre 2023, sur la vitre à l'entrée de la Mairie et qu'ils sont visibles de l'extérieur :



Dans le bureau de l'état-civil au rez-de-chaussée, je note la présence du dossier de révision du plan local d'urbanisme de Plouhinec- Inventaire Bocager avec le registre, la note explicative et les pièces graphiques, sur une table dans un espace dédié et mis à disposition du public

**SELARL**  
**Bruno VILLARD**  
**Anne KERISIT**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : 02 98 52 22 90  
Fax : 02 98 52 24 95

villard-kerisit@huissier-  
justice.fr

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum  
- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64



**3/ De l'ordinateur de mon bureau**, je me suis connectée au site internet de la Commune : [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh).

J'ai cliqué sur l'onglet URBANISME puis sur PLU puis sur Révision du PLU > Procédure en cours et je note la présence de la mention de la Concertation du public – Inventaire Bocager :



## Révision du PLU > Procédure en cours

Révision du PLU prescrite le 13/04/2017.

[Délégation du Conseil municipal du 13 avril 2017](#)

### Concertation du public en application de l'article L103.2 du Code de l'Urbanisme

Concertation du public – Inventaire BOCAGER

[Délégation du Conseil municipal du 5 octobre 2023 - Inventaire Bocager - Consultation du public du 27/09/2023 au 27/10/2023](#)

[Avis au public](#)

[Attestations de publication](#)

[Arrêté du maire \(arrêté n°: Urbanisme-2023-101\)](#)

[Notice explicative - Inventaire BOCAGE](#)

[Plan n°1 : Pré-inventaire bocage commune](#)

[Plan n°2 : Pré-inventaire bocage Secteur Nord](#)

[Plan n°3 : Pré-inventaire bocage Secteur Sud](#)

Puis en cliquant sur la mention « Avis au public », je note la présence de l'affiche identique à celle qui m'a été remise.

Enfin en cliquant sur la mention « Arrêté du Maire (arrêté n°: Urbanisme 2023-101) », je note la présence de l'arrêté du 19 septembre 2023 dans son intégralité, qui m'a été remis.

\*\*\*\*\*

Un avis de la présente procédure a fait l'objet de plusieurs parutions dans la presse, dans la rubrique des annonces légales et judiciaires :

- Dans le Télégramme, les 21 septembre, 4 octobre, 9 octobre et 21 octobre 2023.
- Dans Ouest France, les 23-24 septembre, 4 octobre, 9 octobre et 21 octobre 2023

**SELARL**  
**Bruno VILLARD**  
**Anne KERISIT**

**Commissaires de Justice**

10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : **02 98 52 22 90**

Fax : **02 98 52 24 95**

**villard-kerisit@huissier-  
justice.fr**

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum

- 12 rue Louis Pasteur

29770 AUDIERNE

- Attributaire des minutes de

PLOGASTEL ST

GERMAIN

Tél : **02 98 92 02 64**



J'insère au présent Procès-verbal de Constat l'avis paru le 21 septembre 2023 dans le journal Le Télégramme :

### Avis administratifs

COMMUNE DE PLOUHINEC

### AVIS AU PUBLIC

#### Dossier de révision du plan local d'urbanisme de Plouhinec

#### Inventaire bocager

Par arrêté du maire en date du 13 avril 2017, la commune de Plouhinec a engagé une révision du plan local d'urbanisme.

Dans ce cadre, la commune est amenée à dresser un inventaire du bocager et, à ce titre, à consulter le public.

Par arrêté en date du 19 septembre 2023, le maire précise les modalités de cette consultation du public.

Conformément à l'arrêté du maire, le dossier de consultation du public accompagné d'un registre d'observations sont mis à la disposition du public en mairie sur la période suivante : du mercredi 27/09/2023 au vendredi 27/10/2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune : [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh), onglet urbanisme, révision du PLU, procédure en cours, inventaire bocager.

Toute observation éventuelle pourra être consignée sur le registre d'observations mis à disposition en mairie, ou adressée par écrit à M. le Maire, 2, rue Général-de-Gaulle, 29780 Plouhinec ou formulée par mail à l'adresse suivante : [mairie@plouhinec.bzh](mailto:mairie@plouhinec.bzh)

À l'issue de cette période de consultation du public, et en fonction des observations recueillies, des vérifications sur le terrain seront effectuées et la cartographie de l'inventaire bocager mise à jour.

Et l'avis paru dans le journal Ouest France du 23-24 septembre 2023 :

### Avis administratifs



#### Dossier de révision du Plan local d'urbanisme de Plouhinec

#### Inventaire Bocager

### CONCERTATION DU PUBLIC

Par arrêté du maire en date du 13 avril 2017, la commune de Plouhinec a engagé une révision du Plan local d'urbanisme.

Dans ce cadre la commune est amenée à dresser un inventaire du bocager et à ce titre à consulter le public.

Par arrêté en date du 19 septembre 2023, le maire précise les modalités de cette consultation du public.

Conformément à l'arrêté du maire, le dossier de consultation du public accompagné d'un registre d'observations sont mis à la disposition du public en mairie sur la période suivante : du mercredi 27 septembre 2023 au vendredi 27 octobre 2023 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune : [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh)

onglet «urbanisme» -> «révision du PLU > procédure en cours» - Inventaire Bocager. Toute observation éventuelle pourra être consignée sur le registre d'observations mis à disposition en mairie, ou adressée par écrit à M. le Maire : 2, rue du Général-de-Gaulle, 29780 Plouhinec, ou formulée par mail à l'adresse suivante : [mairie@plouhinec.bzh](mailto:mairie@plouhinec.bzh)

À l'issue de cette période de consultation du public, et en fonction des observations recueillies, des vérifications sur le terrain seront effectuées et la cartographie de l'inventaire bocager mise à jour.

**SELARL  
Bruno VILLARD  
Anne KERISIT**

**Commissaires de Justice**  
10 route de l'Innovation  
BP 1557  
29105 QUIMPER CEDEX

Tél. : **02 98 52 22 90**  
Fax : **02 98 52 24 95**

**villard-kerisit@huissier-  
justice.fr**

**Bureaux annexes :**

- 4bis rue Léon Blum
- 12 rue Louis Pasteur  
29770 AUDIERNE
- Attributaire des minutes de  
PLOGASTEL ST  
GERMAIN  
Tél : 02 98 92 02 64



Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de  
CONSTAT pour servir et valoir ce que de droit.

Anne KERISIT  
COMMISSAIRE DE JUSTICE



**PJ :**

- l'arrêté du Maire n° : Urbanisme – 2023 -101 en date du 19  
septembre 2023,

**COU**

Honoraires Art L.441-1	620.00	
Transport	7.67	
		<hr/>
HT	627.67	
TVA à 20 %	125.53	
		<hr/>
<b>TTC</b>	<b>753.20</b>	<b>€uros</b>



Mairie de PLOUHINEC  
Rue du Général de Gaulle  
29780 PLOUHINEC  
Tél. : 02 98 70 87 33

## ARRÊTÉ DU MAIRE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### Inventaire Bocager

#### MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC

Arrêté n°: Urbanisme - 2023 - 101

#### **Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 103.2 et suivants  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 octobre 2011 modifié le 15 décembre 2016, le 19 décembre 2017, le 05 décembre 2019 et le 30 septembre 2021,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanismes et définissant les modalités de concertation du public pendant toute la durée de son élaboration,

#### Considérant :

- que dans le cadre du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune il convient de consulter le public sur le projet d'inventaire bocager sur l'ensemble de son territoire. Cet inventaire s'inscrit dans une logique globale d'identification de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire. Le PLU est également un levier d'action important pour la protection de ce maillage bocager.
- que l'objectif de cette consultation du public est de faire appel aux connaissances de la population locale pour apporter les corrections éventuelles aux linéaires bocagers identifiés et également de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en mobilisant le plus de connaissances possibles.
- que les modalités de la concertation du public à réaliser dans le cadre de la révision du PLU déjà établies par la Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2017, sus visée, doit être complétée par arrêté du Maire,
- que les dates d'ouverture et de clôture de la consultation du Public sur le projet d'inventaire bocager doivent être portées à la connaissance du public,

## ARRÊTE

### Article 1

#### Durée de la Consultation

La consultation du Public sera ouverte du **27 septembre 2023** au **27 octobre 2023 inclus** soit pour une durée d'**1 mois**.

### Article 2

#### Modalités de consultation du public sur le projet d'inventaire bocager

#### Objectifs poursuivis

La consultation du public a pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute personne concernée par ces procédures :

- de faire appel aux connaissances de la population locale pour apporter les corrections éventuelles aux linéaires bocagers identifiés et également de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en mobilisant le plus de connaissances possibles.
- de faciliter l'appropriation collective de l'inventaire en mobilisant le plus de connaissances possibles.

#### Modalités d'organisation

#### Publicité

La consultation du Public se déroulera pendant 1 mois. Les dates d'ouverture et de clôture de la consultation sont précisées par le présent arrêté du Maire et feront l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Publication d'avis par voie de presse et sur le site internet de la Commune annonçant l'ouverture et la clôture de la consultation ;
- Par voie d'affichage pendant toute la durée de la consultation du Public : affichage d'un avis en mairie et sur le site internet de la commune. Cet avis rappellera les dates d'ouverture et de clôture de la consultation, ainsi que l'objet de la mise à disposition et les modalités de participation du public définies ci-après.



### Consultation du dossier

Durant toute la durée de la mise à disposition du public, un dossier de présentation et d'in

- En version dématérialisée sur le site internet de la Commune ;
- En version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la mairie de Plouhinec. Ce dossier sera mis à jour en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet.

Une copie du dossier de consultation pourra être transmise à toute personne qui en ferait la demande. Cette demande doit être formulée par courrier postal adressé à M. le Maire ou par message électronique à l'adresse [mairie@plouhinec.bzh](mailto:mairie@plouhinec.bzh). La copie du dossier papier sera établie au frais du demandeur.

### Recueil des observations du public

Toute personne intéressée pourra exprimer, communiquer ses observations ou propositions sur le projet d'Inventaire Bocager

- Sur le registre ouvert et tenu à la disposition du public à la mairie de Plouhinec.
- Par voie postale : toute correspondance devra être adressée à Monsieur le Maire
- Par messagerie électronique à l'adresse suivante : [mairie@plouhinec.bzh](mailto:mairie@plouhinec.bzh).
- Au fur et à mesure de leur réception, les observations et propositions recueillies par voie postale ou par courrier électronique seront insérées dans le registre papier mis à disposition au siège de la mairie

### Bilan de la consultation du Public

A l'issue de la mise à disposition du dossier au Public ,

Suite aux observations recueillies lors de cette consultation publique, des vérifications sur le terrain seront effectuées et la cartographie sera mise à jour.

### Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

### Article 4

M. le Maire est chargé de la vérification de l'exécution du présent arrêté.  
Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Plouhinec, le 19/09/2023  
Le Maire,  
Yvan MOULLEC



- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité ;
- D'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.

